

SCHEMA DIRECTEUR DE LA CCI DE LA MARTINIQUE

- 1) Rappel historique
- 2) Implantations et caractéristiques principales de la CCI de la Martinique
- 3) Propositions pour le développement économique
- 4) Axes stratégiques

1996 – la CCIM met l'accent sur la dimension échanges et exportation par la création d'un Centre d'Affaires Internationales.

1998 – la CCIM crée le Comité de Pilotage local pour le développement de la Société de l'Information qui réunit tous les décideurs publics afin de rattraper notre retard en matière de développement numérique, en favorisant notamment l'installation ou l'augmentation des capacités des réseaux internet haut débit et des liaisons haut débit avec les autres continents, l'attribution de fonds européens aux projets validés par le Comité, et aussi en favorisant l'installation en Martinique de l'école d'ingénieurs SUPINFO (en 2001).

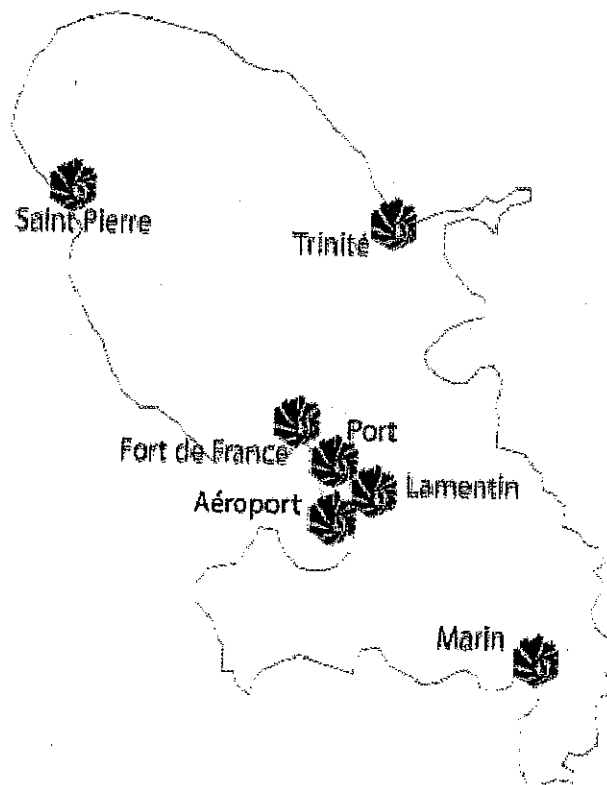
1999 – la CCIM obtient ses premières certifications ISO 9001 dans le cadre de sa démarche qualité interne (la Direction Informatique, le CFE et l'Aéroport de la Martinique). Suivent ensuite le Centre d'Information et de Documentation des Entreprises (2005) et le Port de la Martinique (2005).

2003 – la CCIM lance des actions pour améliorer la qualité des prestations touristiques de la Martinique (label « Martinique Sourire Soleil », etc). Aujourd'hui, la CCIM est chef de file dans la mise en place du label national « Qualité Tourisme France » en Martinique.

2) Implantations et caractéristiques principales de la CCI de la Martinique

La CCI de la Martinique a compétence sur l'ensemble du territoire et compte environ 20 000 ressortissants répartis sur toute l'île.

La CCI de la Martinique a développé depuis une quinzaine d'années une politique de proximité et compte aujourd'hui 9 sites sur tout le territoire.

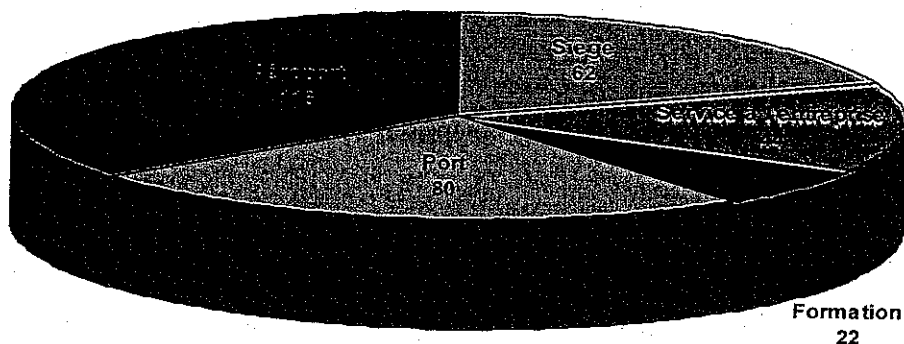


Implantations de la CCI de la Martinique

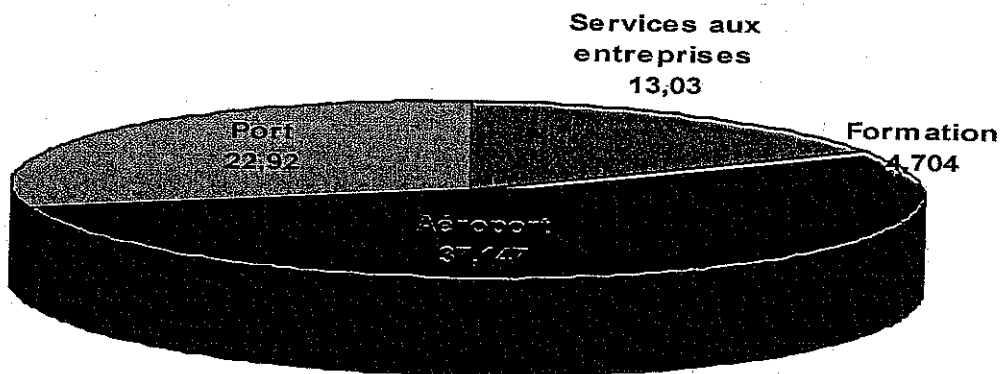
Les schémas sectoriels, prévus au décret 2006-309 du 16 mars 2006, viendront préciser les missions et responsabilités exercées sur les différents sites et les interactions développées.

La CCI de la Martinique (CCIM) compte plus de 300 agents titulaires répartis comme suit :

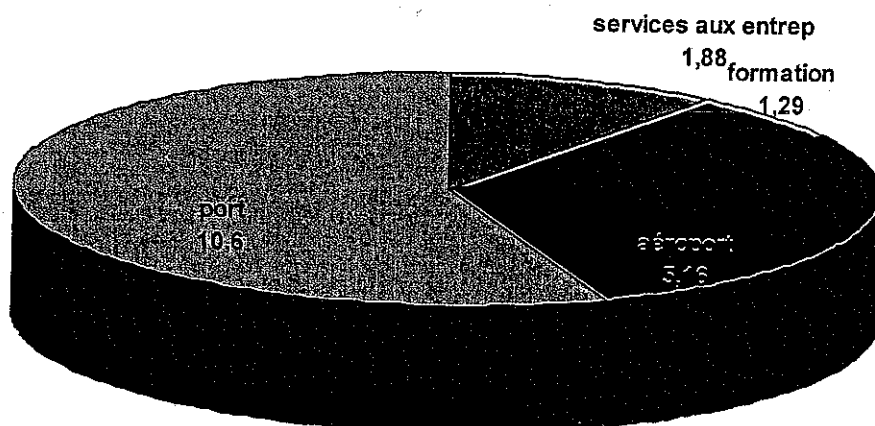
Répartition du personnel de la CCIM



Le budget de fonctionnement de la CCI en 2007 est de l'ordre de 78 millions d'euros qui se répartissent comme suit :



Le budget d'investissement de la CCI atteint plus de 18 millions d'euros en 2007.



La CCIM a revu en 2005 la définition de la vision de son action sur les prochaines années :

Elle souhaite s'impliquer pour le **développement** de son territoire en **fédérant** les acteurs économiques martiniquais.

Elle représente les entreprises en s'appuyant sur **leur connaissance** et **leur écoute**. La CCIM inscrit son action dans le **partenariat** et agit pour développer la **performance** des entreprises par :

- la diffusion d'informations pertinentes et le partage des connaissances
- la qualification des hommes
- l'animation du développement du territoire
- le développement des infrastructures d'accueil et d'échanges.

3) Propositions pour le développement économique

Compte tenu des enjeux pour les entreprises martiniquaises :

- faire face à la mondialisation et rechercher des différenciations ou des niches de développement,
- maîtriser les contraintes du développement durable,
- maîtriser les technologies de l'information et de la communication,
- maîtriser les exigences croissantes des clients en matière de qualité des produits ou des services

Sous la houlette du Président Claude POMPIERE, les Elus de la CCIM ont élaboré sept propositions pour le développement de la Martinique :

- renforcer les compétences des hommes,
- promouvoir le partage des connaissances pour un positionnement plus fort du territoire,
- consolider et soutenir les entreprises existantes,
- renouveler et diversifier le tissu d'entreprises,
- faire de l'excellence le moteur de développement,
- créer un environnement plus favorable à l'entreprise,
- encourager le développement à l'international des entreprises.

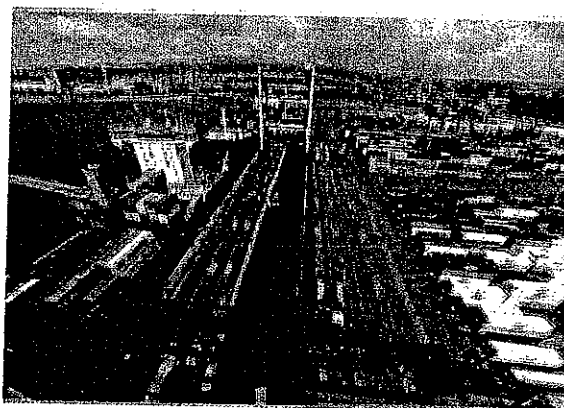
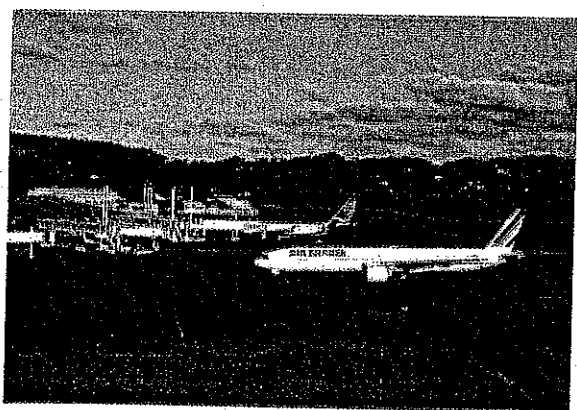
(Le document complet détaillant ces 7 propositions est téléchargeable sur www.martinique.cci.fr).

4) Axes stratégiques

Pour exprimer sa vision, la CCIM a demandé à ses services de préparer leurs plans d'actions pour les dix années à venir selon les sept axes stratégiques suivants :

- soutenir la création et la reprise d'entreprises pérennes,
- agir pour la performance de l'entreprise,
- favoriser l'évolution des secteurs du commerce, de l'industrie et du tourisme,
- animer et promouvoir le pôle économique martiniquais,
- former aux compétences de l'entreprise et aux métiers de demain
- développer les infrastructures portuaires et aéroportuaires et créer des zones d'activités supplémentaires,
- concilier environnement, cadre de vie, économie et moyens de communication.

(Le document complet détaillant ces 7 axes stratégiques est téléchargeable sur www.martinique.cci.fr).



En ce qui concerne les infrastructures portuaires et aéroportuaires, la CCIM a modernisé récemment les 2 sites (l'Aéroport en 1995, le Port en 2005, pour environ 110 millions d'euros pour chaque site). La CCIM prépare les évolutions de ces infrastructures qui sont lui concédées jusqu'en 2010 : dans les cadres institutionnels de la nouvelle gouvernance des ports et de la privatisation des aéroports, la CCIM souhaite obtenir la prolongation de ces concessions jusqu'en 2015. Au-delà de ce terme, la CCIM se positionne pour continuer à pleinement oeuvrer au développement de ces outils économiques majeurs. Placée dans cette dynamique, la CCIM adapte régulièrement les schémas de développement à long terme qui ont été élaborés pour ces deux plates-formes. Ces schémas prévoient notamment : l'adaptation des équipements aéroportuaires pour les nouveaux gros-porteurs, le développement du trafic portuaire de transbordement, et les actions soutenant le dialogue social.

Par ailleurs, la CCIM a apporté sa contribution aux réflexions ayant abouti au Schéma Régional de Développement Economique voté par le Conseil Régional en 2007 et à l'Agenda 21 porté par le Conseil Général.

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique

Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2008

Point n° I

Schéma Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique

NOTE DE PRESENTATION

Le schéma directeur annexé rappelle les principales orientations prises par l'institution et précise les missions dévolues dans ce cadre.

L'adoption de schémas directeurs et sectoriels par les CCI est prévue par, le décret n° 2006-309 du 16 mars 2006 et a des conséquences sur les ressources financières (TATP et emprunts éventuels).

Conformément à l'article 1600-II du Code général des Impôts, la mise en œuvre d'un schéma directeur permettra la majoration, ou le maintien à partir de 2011, du taux de la TATP qui constitue une des principales ressources de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique.

Ce document devra être adressé au Préfet de Région qui le transmettra à son tour au Ministre chargé de la tutelle des CCI, accompagné d'un avis motivé.

Le schéma directeur entrera en vigueur à compter de la publication au Journal Officiel de la République Française par arrêté ministériel portant décision d'approbation.

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique

Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2008

Point n° I

Schéma Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique

DELIBERATION

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique régulièrement composée exceptionnellement de plus des 2/3 ses membres en exercice réunie en séance ordinaire dans les conditions ci-après :

- Membres de la Chambre : 36
- Membres élus en exercice : 31
- Quorum : 21
- Membres présents :

Considérant :

- ✦ l'article L. 711-8-2 du code du commerce modifié par la loi n° 2005-882 en faveur des petites et moyennes du 2 août 2005
- ✦ le décret n° 2006-309 du 16 mars 2006 relatif aux schémas directeurs et sectoriels des Chambres de Commerce et d'Industrie
- ✦ le dossier de présentation du schéma directeur remis aux membres de l'Assemblée Générale et annexé à la présente.

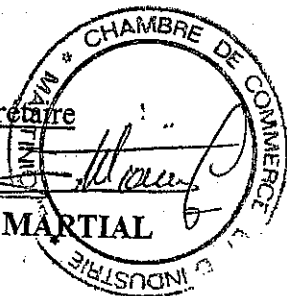
DECIDE

- ✦ d'approuver le schéma directeur de la CCI Martinique
- ✦ de demander à son Président de faire le nécessaire auprès de l'autorité de tutelle en vue de son approbation

Ainsi délibéré et adopté à la majorité des deux tiers de ses membres en séance du 27 mars 2008.

Le Secrétaire

Marius MARTIAL



Le Président

Claude POMPIERE

